

L'ORPHELIN



NOUVELLE VILLAGEOISE



S A M I Z D A T

Urbain Olivier (1810-1888)
L'Orphelin : nouvelle villageoise.
ISBN : 978-2-9814604-3-1

Les italiques proviennent de l'édition originale et, à moins d'avis contraire, il en est de même des notes. Ce texte conserve l'orthographe et la ponctuation d'origine. L'Orphelin fut publié initialement en 1863.
[NdÉ = Note de l'Éditeur]

Issu d'une famille protestante de La Sarraz et d'Eysins en Suisse, **Urbain Olivier** est né le 3 juin 1810 à Eysins. En 1832, il épouse Louise Prélaz, fille de médecin et publiera trente-cinq romans et nouvelles. Olivier décède le 25 février 1888 à Givrins.

Samizdat 2015
COP Jean-Gauvin
CP 25019
Québec, QC
G1X 5A3 Canada
<http://www.samizdat.qc.ca/publications/>

Couverture : PogoDesign

PREMIÈRE
PARTIE

CHAPITRE PREMIER

*Ce qui se passe ici n'est donc
pas une chose nouvelle.*



Dans l'unique auberge du village populeux des Marettes, on se donnait assez de mouvement, un samedi, vers les trois heures du soir¹. M^{me} Adèle Nantherbe allait et venait dans sa grande cuisine, cassant des œufs dont elle ôtait soigneusement le blanc, après quoi elle faisait tomber le jaune dans un plat creux, en porcelaine. Il s'agissait, sans doute, de confectionner une crème au citron, car l'odeur suave de ce fruit du Midi remplissait tout l'appartement. Jean Nantherbe, une bouteille à la main, tantôt vide, tantôt pleine, servait son monde et se rendait à tout moment de la chambre à boire à la cave. C'était un fort gaillard d'environ trente-cinq ans, qui, ayant servi comme domestique pendant une douzaine d'années, s'était amassé un petit pécule au moyen duquel il avait pu louer l'auberge des Marettes et se fournir du mobilier nécessaire. Il est vrai que sa femme lui apporta une dot de mille francs, produit de ses économies de cuisinière. Mariés depuis trois mois,

1 - [NdÉ] Expression quelque peu surprenante. On disait *du soir* par symétrie avec *du matin*. Le substantif *après-midi* n'est attesté qu'à partir du début du XVIII^e siècle, et n'est devenu d'usage courant que plus tard.

ils étaient venus, peu après la noce, se fixer aux Marettes, où ils remplissaient le métier d'aubergistes à la satisfaction du public.

Ce jour-là, 31 décembre 182., il s'agissait de préparer un souper pour la municipalité des Marettes, qui tiendrait sa dernière séance de l'année à cinq heures, et passerait le reste de la soirée à l'auberge avec quelques invités. Le conseil fournissait lui-même les viandes destinées au repas. On achetait une dinde; le garde-forestier des montagnes envoyait un lièvre, comme à l'ordinaire chaque année; puis, Jean Nantherbe avait rapporté de la ville d'autres provisions, parmi lesquelles figuraient une énorme demi-longe de veau, et du bœuf pour le bouillon nécessaire au civet de lièvre.

Le paiement du souper se faisait au moyen d'une bourse municipale, contenant divers petits émoluments reçus par le conseil et destinés à fêter en corps le dernier jour de l'année. La chose était admise à cette époque; elle dura jusqu'à la constitution de 1831, qui vint définitivement l'abolir. Mais il est vrai que, jusqu'alors, les traitements des directeurs de communes villageoises se réduisaient à quelques francs par année. Le syndic, dix francs, et chaque municipal quatre francs, soit quinze et six de notre monnaie actuelle: telle était la moyenne des traitements.

M^{me} Adèle Nantherbe, tenant à se distinguer, ce soir-là, comme cuisinière, vérifia minutieusement dans son cahier de recettes, tout ce qu'elle y avait inscrit autrefois sur la meilleure manière de préparer un civet de lièvre: la sauce devait être noire, abondante, légère et toutefois se *tenir*, comme de la crème fouettée. Pour la demi-longe, c'était une chose de rien: elle serait tendre, blanche à l'intérieur comme du poulet, et d'un roux vif tout autour. La dinde, rôtie à la broche, demandait un peu plus de savoir culinaire: elle se traiterait fort bien dans le petit four en briques réfractaires, qui se plaçait devant le feu de la cuisine et possédait une

broche à crochets mobiles.

À l'heure fixée, quelques municipaux commencèrent à arriver. En passant, ils flairaient l'odeur appétissante émanant du foyer, s'arrêtaient pour dire un mot approbatif à l'hôtesse et continuaient à se diriger d'un pas grave, et parfois d'une lenteur extrême, du côté de la salle des séances. C'était une grande chambre éclairée par deux petites fenêtres à coulisses, qui ne laissaient entrer qu'un jour douteux, même à midi, par le temps le plus clair. L'ameublement de cette pièce se composait d'une forte table en noyer massif, avec six pieds tournés, gros comme des jambes d'éléphant. Une douzaine de chaises dans le même style étaient espacées le long des murs, et, dans un coin, se dressait l'armoire contenant les archives communales. Dans la vaste cheminée brûlait un énorme tronc de hêtre, flanqué de deux bûches moyennes pour en activer la combustion. La chaleur intense provenant d'une telle fournaise, était tempérée par un courant d'air très vif, amené par une des fenêtres à demi soulevée; car, sans ce courant, qui servait en même temps à entretenir le feu, la fumée eût rendu impossible l'habitation de cette salle.

Le couvert était déjà mis depuis longtemps, lorsque Jean Nantherbe apporta quatre grands chandeliers de laiton et demanda à ces messieurs les municipaux s'ils voulaient prendre un verre de vin nouveau en attendant le souper.

— Qu'en dites-vous? fit le syndic, en s'adressant d'une manière générale à ses collègues.

— Rien n'empêche de boire un verre, répondit le bourgeois, en se carrant au coin de la cheminée.

— Avons-nous plusieurs objets à examiner avant le souper? demanda un municipal. Nous ferions mieux, en ce cas, d'expédier les affaires tout de suite, avant l'arrivée des invités.

— Vous avez raison, Zaï, reprit le syndic: travaillons d'abord; on aura le temps de boire après. Nous n'avons

qu'à rester ici, les pieds au chaud, pendant que le secrétaire fera les inscriptions au registre.

Voici d'abord, Messieurs, une circulaire du lieutenant du Petit-Conseil, qui recommande aux municipalités une surveillance plus active sur les pintes et cabarets, auberges et autres lieux publics. Il rappelle que, sauf les cas extraordinaires ou d'exceptions, fêtes, réjouissances publiques, etc., tous les établissements de ce genre doivent être fermés à dix heures du soir. — Je propose, en conséquence, qu'il soit donné des ordres à ce sujet au sergent municipal, qui est en même temps garde-champêtre et inspecteur de police. Êtes-vous de cet avis?

Tous les municipaux répondirent par un oui bien articulé. Celui d'entre eux qu'on appelait Zaï (par abréviation d'*Ésaïe*) ajouta à son vote qu'il fallait être décidé à observer la loi et non se borner à des recommandations. Le syndic continuant:

— Voici maintenant une lettre du pasteur de la Combe-aux-Rocs. Elle est déjà un peu ancienne, car je l'ai reçue il y a dix jours. Le ministre écrit pour nous annoncer que notre ressortissante, Françoise Charnay veuve, comme vous le savez, de Bénédicte Charnay, est assez gravement malade d'une fluxion de poitrine², qu'un secours en argent est devenu tout à fait nécessaire vu que la veuve est pauvre et son fils non encore en âge de gagner sa vie. Je pense qu'on peut accorder un secours; reste à savoir — si toutefois vous êtes d'accord avec sur ce premier point — combien il faut envoyer au pasteur de la Combe-aux-Rocs. Je commence par la droite: vous Gaspard?

— Quel âge a le fils Charnay? demanda le vieux municipal, interpellé par le syndic.

— La lettre ne le dit pas; mais, autant qu'il m'en souvient, reprit le syndic, il ne peut avoir plus de quinze ans, seize peut-être.

— Seize ans! S'il est hors des écoles, dit M. Gaspard, il

2 - [NdÉ] Pneumonie.

doit gagner sa vie et une partie de celle de sa mère. Je voterai un écu neuf pour commencer, soit quatre francs.

— Et vous, Zaï?

— J'accorde un louis³, toutefois en priant le pasteur de remettre l'argent qu'au fur et à mesure des besoins. Que voulez-vous que cette pauvre femme achète avec quatre francs, si elle est gravement malade? Envoyons un louis pour commencer. Terminons l'année par une bonne action, messieurs. La bourse des pauvres a de l'argent, et si elle en manque, puisons dans celle de la commune. Ayons égard à la position de nos ressortissants forains, qui ne participent pas aux bénéfiques communaux. Voyons, nous aimons tous ce qui est juste et équitable, n'est-ce pas? et dans peu d'instant nous comptons bien souper à cette table. Pensons aux pauvres. Vous donc, messieurs, qui n'avez encore rien dit, je vous prie de m'appuyer ici: votons, pour commencer, un louis, soit seize francs, à la veuve Charnay, et chargeons le boursier d'en faire l'envoi dès demain.

La proposition du municipal Ésaïe Cléret fut votée par cinq contre deux, malgré une sortie de M. Gaspard, qui, d'un ton bourru et presque en colère, dit qu'il ne s'agissait pas de dilapider les deniers des pauvres, que c'était un argent sacré, auquel on ne devait toucher qu'avec précaution, au lieu de le jeter par les fenêtres.

— Si l'on veut donner un louis à tous ceux qui réclament des secours, dit-il, la commune et tous les particuliers seront bientôt ruinés, et si Zaï Cléret est disposé à de telles prodigalités, moi, Gaspard Lebrun, j'entends autrement les intérêts des bourgeois du village des Marettes.

— C'est bon, c'est bon, Gaspard, interrompit le

3 - [NdÉ] Selon le Littré: le Louis d'or, ou, simplement, *louis*, est une monnaie d'or ainsi appelée, depuis Louis XIII, du nom des rois qui l'ont fait frapper. Le louis d'or fabriqué en 1640, valait dix francs et plus tard vaudra vingt-quatre francs.

syndic, le secours de seize francs est accordé par cinq voix contre deux. Le secrétaire va l'inscrire au registre. Et faites-moi le plaisir, messieurs et chers collègues, de ne pas vous fâcher. Voyez, la table est toute prête. Nous voulons souper tous en bonne amitié.

Le reste de la séance, qui dura une demi-heure, fut consacré à fixer le jour de la mise de l'eau des fontaines, celle des *ruclons*⁴, des herbes des chemins, puis à confirmer dans leurs fonctions, pour un an, les gardes-champêtres et le forestier des montagnes, ainsi que les divers employés relevant directement du Conseil. L'ordre du jour étant épuisé, on fit lecture du procès-verbal, qui fut approuvé et signé séance tenante, chose très rare en ce temps-là. Le registre fut déposé aux archives on fit disparaître l'écritoire, et la porte s'ouvrit. Le sergent municipal entra pour annoncer que deux invités attendaient à la cuisine, et que Jean Nantherbe demandait s'il pouvait servir le souper.

— Oui, oui, qu'ils entrent, lui fut-il répondu, et servez souper quand les autres seront venus.

Les municipaux se levèrent pour saluer un arrivant et pour élargir le cercle autour du foyer.

Messieurs le syndic et municipaux, j'ai l'honneur de vous saluer. La santé est bonne? Comment se portent ces messieurs? La saison est bien froide, mais nous sommes arrivés au moment des frimas de l'hiver: et ça va bien, monsieur le syndic?

— Très bien, monsieur le régent; voilà une place, *schéta-vo*⁵.

— Votre serviteur, monsieur Zaï; la santé est bonne? Comment se porte la maison, toute la famille? Le rhume de la Julie va-t-il mieux?

— Oui, Dieu merci, monsieur Ambrezon. Approchez vos pieds du feu, voyez, il y a de la place

4 - Les boues autour des fontaines.

5 - En patois: *Asseyez-vous*.

— Ne faites pas attention, ne faites pas attention. Voilà un temps assez froid, les vaches donnent moins de lait. La mienne a déjà diminué d'un demi-pot depuis avant-hier: c'est une chose extraordinaire comme la bise agit sur le lait des vaches. Et la santé est bonne, monsieur le boursier?

— Oui, meilleure que celle de la bourse.

— Ah! la réplique n'est pas mauvaise.

M. le régent Ambrezon appartenait à l'ancienne école des instituteurs primaires. Tout à fait naturel quand il s'exprimait en patois, sa vraie langue maternelle, il devenait pédant et affecté dès qu'un mot de français sortait de sa bouche. Quoique régent aux Marettes depuis vingt-cinq ans, il s'était toujours occupé avec beaucoup plus d'intérêt de sa vache, de fourrage et de pommes de terre, que d'enseignement public ou particulier. Possédant une superbe écriture bâtarde, il écrivait le mot lecture avec une apostrophe (*l'ecture*) et ne reconnaissait la qualité de verbe à un mot qu'en y ajoutant la terminaison *ront*. Malgré cette dose, hélas! si minime de science, le régent Ambrezon avait eu la chance de faire quelques bons élèves aux Marettes. On y comptait une vingtaine de jeunes hommes ayant une belle écriture, une orthographe pas trop mauvaise, et sachant l'arithmétique jusqu'à la division. Aussi M. Ambrezon ne se gênait pas de dire à haute voix, de temps en temps: « On me reproche d'être un mauvais régent: eh! bien, *par ainsi*, je ne devrais pas faire de bons élèves. Voyez pourtant l'écriture à Revarol; et pour *l'ecture* il n'y en a pas deux à Sarvy qui prononcent aussi bien que Charles à Ronzier. S'il y a des enfants bornés, je ne peux pas leur changer la cervelle. »

Ce respectable instituteur était là depuis cinq minutes, lorsqu'un petit homme à cheveux roux, la main dans la poche de sa veste, fut introduit par le sergent municipal.

— Bonsoir à ces messieurs, dit-il simplement; il fait bon ici.

— Bonsoir, bonsoir, ami Gabriel, approchez-vous du feu; voilà une chaise: *schèta-vo*.

— Merci, monsieur le syndic. Tous ces messieurs se portent bien, j'espère.

— Oui, oui; tout va bien.

— Allons, c'est bon. Ah! bonjour, monsieur le régent: comme va-t-il?

— Très bien, forestier Gabriel. La santé est bonne? On voit que vous vous *maintenez*. Est-ce que les vaches ont senti le froid dans la montagne?

— Le froid? pourquoi? elles sont bien au chaud dans leurs étables.

— C'est particulier; la mienne a diminué d'un demipot depuis avant-hier.

— Et les lièvres, ami *Grabiet*⁶, lui demanda le boursier pour couper court au laitage du régent, les lièvres, que disent-elles⁷ de bon?

— Ils nous annoncent la neige pour demain, sans faute; car celui que j'ai tué aujourd'hui était bourré de nourriture pour huit jours au moins.

— Ah! c'est particulier, reprit vite M. Ambrezon: cela annonce la neige? Alors la bise tombera, et les vaches...

— À table, messieurs, dit le syndic; *schèta-vo*. Toutes les places sont bonnes.

Trois nouveaux invités du village étant arrivés, Jean Nantherbe fit son entrée avec un grand plat contenant le civet de lièvre fumant.

— Servez chaud, messieurs, dit-il; servez chaud et buvez sec.

Les douze convives ne se firent pas presser. En moins d'une minute, ils étaient assis, et deux d'entre eux servaient le civet, à droite, à gauche, par grandes cuillérées. Tous avaient bon appétit; plusieurs, et notamment M. Ambrezon, s'étaient privés de leur café de quatre

6 - Patois roman, pour le mot *Gabriel*.

7 - *Lièvre*, en patois, est féminin.

heures pour avoir l'estomac mieux disposé à faire honneur aux viandes apprêtées par M^{me} Nantherbe. Le lièvre fut trouvé parfait, la dinde exquise; le veau délicieux et les plats d'entremets surprenants. Un pudding au rhum, sorte de macédoine digestive, excitant les derniers restes d'appétit, parut à M. Ambrezon quelque chose de si distingué, qu'il en redemanda deux fois après un premier service déjà copieux pour un homme de son âge. Le dessert allait être servi, lorsque le sergent municipal annonça qu'un jeune homme était là, demandant à parler au syndic et lui apportant une lettre.

— Faites-le entrer, Zacharie, répondit ce dernier.